

ASSEMBLEE NATIONALE28 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 181**

présenté par
Mme Barèges, rapporteure
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 2

(Art. L. 418-4 du code rural)

Dans le premier alinéa de cet article, substituer au mot :

« locataire »,

le mot :

« preneur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.